

ENSEIGNEMENTS

L'étude d'une discipline principale et de son répertoire constitue l'axe de la formation proposée.

CHANT > Laura Holm
INSTRUMENTS MODERNES
FLÛTE TRAVERSIÈRE > Christel Rayneau
HAUTBOIS > Ilyes Boufadden, Sébastien Giot
CLARINETTE > Nicolas Baldeyrou, Alexandre Chabod, François Tissot
BASSON > Victor Dutot
SAXOPHONE > Pascal Bonnet
BOIS
COR > Anne-Sophie Corrion, Guillaume Darricau
TROMPETTE > Noé Nillni
TROMBONE > Nicolas Drabik
TUBA > David Zambon
CUIRES
PIANO > François Chaplin, Laurence Disse, Michaël Guido, Francis Vidil, Marc Vitantonio
ACCOMPAGNEMENT > Caroline Esposito
ORGUE > Jean-Baptiste Robin
PIANOFORTE > Daria Fadeeva
HARPE ANCIENNE > Nanja Breedijk
LUTH ET THÉORBE > Benjamin Perrot
PERCUSSIONS ANCIENNES > Michèle Claude
INSTRUMENTS POLYPHONIQUES
DANSE
DANSE CLASSIQUE > Fiona Danckwerts, Alexis Renaud, Nathalie Wilk
DANSE CONTEMPORAINE > Véronique Gémén-Bataille, Marina Martinez Boismene
CORDES
ART DRAMATIQUE
Stanislas Sauphanor, Manuel Weber
CULTURE MUSICALE
FORMATION MUSICALE > Myriam Saab
ANALYSE ET RECHERCHE > Ziad Kreidy
ÉCRITURE MUSICALE > Gildas Guillon, Florestan Labourdette, Jean-Baptiste Robin
COMPOSITION > Jean-Baptiste Robin
INSTRUMENTS ANCIENS
VIOOLON BAROQUE > Patrick Cohën-Akénine
VOLONCELLE BAROQUE, BASSE DE VIOOLON > Tormod Dalen
VIOLE DE GAMBE, VIOLONE > Natalia Timofeeva
FLÛTE À BEC > Israë Lavergne

INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTIONS :

- COP Musique (hors jazz), Chant lyrique et Danse classique et contemporaine ;
- CPES Musique et Chant lyrique
- > Du 15 mars au 15 avril 2026
- COP/CPES Culture et Crédit Musicale
- > Du 15 mars au 31 août 2026
- COP/CPES Art Dramatique
- > Du 1^{er} juin au 31 août 2026

CONCOURS ET TESTS D'ENTRÉE :

Du lundi 4 mai au samedi 14 mai 2026

Sauf :

- COP Danse : samedi 13 juin 2026
- COP/CPES Culture et Crédit Musicale : septembre 2026
- COP/CPES Art dramatique : fin septembre / début octobre 2026

CONTACTS

Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc

6 avenue de Paris - 78 000 Versailles

Tél. 01 39 66 30 10

Jennifer Abidos, chargée de scolarité
scolarite.versailles@agglovgp.fr
jennifer.abidos@agglovgp.fr

www.versaillesgrandparc.fr/conservatoire

avec le soutien de :



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération
6 avenue de Paris - CS 10922
78009 Versailles Cedex

Cycle d'Orientation Professionnelle (COP)

Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)

RENTRÉE 2026-27



versaillesgrandparc.fr/conservatoire



COP (CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE)

Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) vise à nourrir le parcours d'étude des jeunes musiciens, danseurs et comédiens qui envisagent de donner une orientation professionnelle à leurs études artistiques. Il prépare à l'obtention du Diplôme d'Etude Musicale, Chorégraphique ou Théâtrale (DEM-DEC-DET).

L'admission se fait sur concours.

Le cycle se déroule sur deux années.

› **Les enseignements sont regroupés en trois modules :**

- Module principal de pratique individuelle
- Module associé de pratique collective
- Module complémentaire de culture

Des disciplines optionnelles et facultatives sont proposées.

Certains enseignements sont organisés sous forme de cours hebdomadaires sur une ou deux années, d'autres le sont sous forme de sessions.

› **L'évaluation de chaque discipline comporte un contrôle continu et une évaluation terminale**

› **Les réunions et commissions pédagogiques :**

Le parcours de formation est défini en début d'année lors d'un rendez-vous pédagogique avec un conseiller aux études ou un responsable de la formation.

En fonction du parcours antérieur, les demandes d'équivalences sont étudiées en commission.

Les diplômes intitulés : DEM, DEC et DET sont délivrés après validation des différentes Unités d'Enseignement (UE).

Tout au long du parcours d'étude, des manifestations et productions artistiques ainsi que des masters-classes sont organisées par le CRR.



CPES (CYCLE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)

L'objectif de cette formation est de donner la possibilité à l'étudiant de développer sa capacité d'autonomie artistique, de préciser son projet professionnel et, par là même, de le conduire à engager avec succès sa démarche d'admission dans un établissement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant.

Ce dispositif conférera le statut d'étudiant au candidat admis.

L'admission se fait sur concours comprenant :

- Pour les disciplines instrumentales et vocales : une partie interprétation, un entretien portant sur les motivations du candidat et une épreuve de culture musicale. Le jury est composé du directeur de l'établissement ou de son représentant, des professeurs, d'un spécialiste de la discipline et d'une personnalité musicale extérieurs à l'établissement.

- Pour les disciplines de Culture Musicale et Crédit : une restitution de travaux ou une épreuve spécifique, un entretien portant sur les motivations du candidat. Le jury est composé du directeur de l'établissement ou de son représentant, des professeurs, d'un spécialiste de la discipline et d'une personnalité musicale extérieurs à l'établissement.

- Pour l'art dramatique : Une épreuve d'interprétation théâtrale, un parcours personnel libre, un ou plusieurs court(s) exercice(s) proposé(s) par le jury effectué(s) collectivement par un groupe de candidats et un entretien portant notamment sur les motivations du candidat et son projet.

L'ensemble de la formation représente à minima 750h (sur une durée de trois ans) de cours complétés par des ateliers dirigés par des artistes en activité et/ou préparant les étudiants aux méthodes propres aux établissements d'enseignement supérieur.

Le parcours de formation est défini en début d'année lors d'un rendez-vous pédagogique avec un conseiller aux études ou un responsable de la formation.

En fonction du parcours antérieur, les demandes d'équivalences sont étudiées en commission.

Pour la musique (instruments) :

Les cours sont répartis en quatre modules pour les instruments de l'orchestre, le chant lyrique, les instruments polyphoniques et les musiques anciennes :

- La dominante comprenant principalement la technique et le répertoire de la spécialité
- Les pratiques collectives (orchestres, ensembles nomenclaturés, musique de chambre, mises en situations vocales et travail scénique)
- La culture musicale (formation musicale, histoire de la musique, analyse, écriture, solfège ancien)
- La culture et développement personnel proposant l'organologie, des master-classes et ateliers ainsi que des présentations de l'enseignement supérieur)



Pour l'art dramatique :

Les cours sont répartis en trois modules :

- Enseignements et apprentissages fondamentaux comprenant principalement la technique et le répertoire de la spécialité

- Apprentissages complémentaires et culture théâtrale (Atelier d'écriture, alexandrins...)

- Enseignements complémentaires : Ateliers dirigés par des artistes en activités et interventions ponctuelles en soutien des apprentissages fondamentaux

L'évaluation de ce parcours est réalisée par contrôle continu des enseignants et supervisée par le responsable de la formation.